

Centre Jules-Léger



Guide d'informations

**Admissions pour l'année scolaire
2012-2013**

Table des matières

| | |
|--|-----------------|
| 1. Préambule..... | page 2 |
| 2. Critères d’admissibilité au programme des difficultés graves d’apprentissage | page 2 |
| 3. Module pour trouble déficitaire de l’attention / hyperactivité | page 2 |
| 4. Définition de ce qu’est une difficulté d’apprentissage..... | page 3 |
| 5. Profils de l’enfant en difficulté d’apprentissage..... | page 3 |
| 6. Procédures de demande d’admission au Programme des difficultés d’apprentissage | . page 5 |
| 7. Composante scolaire | page 7 |
| a) Services en orthophonie | page 8 |
| b) Services en psychologie | page 8 |
| c) Services de consultation en services d’appoint | page 8 |
| d) Services d’éducateur/trice scolaire | page 8 |
| e) Services de travail social | page 8 |
| f) Activités connexes à l’école | page 8 |
| 8. Composante résidentielle | page 9 |
| 9. Composante recherche | page 9 |
| 10. Composante formation..... | page 9 |

1. Préambule

Le Centre Jules-Léger est une institution greffée au réseau des écoles provinciales et d'application du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Depuis 1979, il assure la prestation de différents programmes spécialisés, notamment celui destiné aux élèves francophones de l'Ontario qui présentent des difficultés sévères d'apprentissage. Ce programme comporte différents volets, dont celui d'une école d'application, d'une résidence, d'un service de formation et de consultation.

2. Critères d'admissibilité au programme des difficultés graves d'apprentissage

Pour être admissible au programme des difficultés d'apprentissage, l'enfant doit répondre aux critères énoncés à la Politique/Programmes, Note no 89 (émission: 6 février 1990) du ministère de l'Éducation de l'Ontario, soit:

- 2.1 - l'élève doit avoir entre six et vingt et un ans le premier jour de l'année scolaire pour laquelle la demande de placement est présentée;
- 2.2 - l'élève doit avoir besoin de suivre un programme dispensé dans le cadre d'une école résidentielle (internat), étant donné la nature de la difficulté d'apprentissage ou d'autres facteurs;
- 2.3 - l'élève doit présenter une difficulté grave d'apprentissage telle que définie par le Ministère;
- 2.4 - un/une psychologue ou un professionnel/une professionnelle de la santé mentale doit avoir déterminé, à une date récente, que l'élève n'a pas besoin d'être traité/traitée pour des problèmes de comportement, affectifs ou autres;
- 2.5 - un Comité d'identification, de placement et de révision doit avoir recommandé au Conseil scolaire que l'élève soit placé/placée dans une école résidentielle (internat) d'enfants en difficulté.

3. Module pour troubles déficitaires de l'attention / hyperactivité

Ce service n'est désormais plus offert dans les écoles provinciales pour élèves ayant des difficultés d'apprentissage, y compris au Centre Jules-Léger.

4. Définition de ce qu'est une difficulté d'apprentissage (sous révision)

Un enfant en difficulté d'apprentissage est celui qui répond aux éléments des définitions qui paraissent à la page **A19** de la publication **Éducation de l'enfance en difficulté – Guide pour les éducatrices et éducateurs-octobre 2001**, et selon la note de service du 15 janvier 1999 adressée aux conseils scolaires, soit :

Difficulté éprouvée tant sur le plan des études que sur le plan social, dans l'un ou l'autre des processus nécessaires à l'utilisation des symboles de communication ou du langage parlé

- a) qui n'est pas essentiellement due à:
 - une déficience visuelle;
 - une déficience auditive;
 - un handicap physique;
 - une déficience mentale;
 - une perturbation affective primaire;
 - une différence culturelle.

- b) qui entraîne un écart considérable entre le rendement scolaire et l'aptitude intellectuelle ainsi que des déficiences dans:
 - le langage réceptif (écoute, lecture);
 - l'assimilation du langage (pensée, idéation, intégration);
 - le langage expressif (parole, orthographe, écriture);
 - le calcul.

- c) qui peut être associée à:
 - un trouble de la perception;
 - une lésion cérébrale;
 - un dysfonctionnement cérébral mineur;
 - la dyslexie;
 - l'aphasie d'évolution.

5. Profils de l'enfant en difficulté d'apprentissage

Profil I

Ce premier profil sera vraisemblablement celui d'un jeune garçon (parfois celui d'une jeune fille). Quoiqu'il **entende** raisonnablement bien, il ne semble pas comprendre un ensemble de directives: tout au plus, il en exécutera que quelques-unes et ce de façon très arbitraire, sans préoccupation du détail. Il éprouvera encore plus de difficulté à **exprimer** sa pensée: il sera muet et évitera les situations qui impliquent l'utilisation du langage. Quand il s'y risquera, il semblera faire l'économie des mots au point où son message sera difficile à comprendre. Même si cet enfant a été exposé aux mêmes leçons de **lecture** que les autres, il éprouvera des difficultés importantes à lire et surtout à comprendre. Il aura encore plus de difficultés si on lui

demande de lire à voix haute: il aura le souvenir général de ce qui a été lu, mais ne sera pas en mesure de restituer les détails. **L'écriture** sera son cauchemar. Il cherchera par tous les moyens à s'esquiver de cette tâche et se vantera de faire plus de fautes que les autres à la dictée. Le simple geste de transcrire les notes du tableau dans son cahier sera pour lui une expérience d'échecs, où les mots à écrire sont substitués par d'autres, où les lettres qui se ressemblent sont inversées. On devinera que cet enfant aura développé une attitude négative face à l'école où ses pairs se seront chargés de réduire ce qui lui reste d'estime de soi.

Pourtant, ce rendement scolaire ne semble pas correspondre à son potentiel, plus évident dans des contextes **qui ne font pas appel au langage**, où l'image aura remplacé le mot. Il semblera même génial à résoudre des problèmes pratiques, qui font appel à la manipulation, à l'anticipation. Il sera plus efficace à découvrir des règles, des patrons logiques, à prévoir le fonctionnement d'un appareil quelconque que d'appliquer des règles pourtant simples de la grammaire. S'il n'a pas le souvenir des détails (des tables de multiplication, par exemple), il aura une mémoire prodigieuse des événements, des endroits, d'un trajet à suivre.

En fait, cet enfant est fonctionnel dans plusieurs sphères de l'apprentissage sauf celles qui sont généralement sollicitées et valorisées par l'école. Il est donc constamment déchiré entre son potentiel réel et celui que lui reconnaît son entourage.

Profil II

Ce deuxième profil sera vraisemblablement celui d'une jeune fille (parfois même celui d'un jeune garçon). À première vue, cette jeune fille semblera performante à l'école. Elle sera généralement en mesure de **mémoriser** mécaniquement beaucoup d'informations et de restituer ces mêmes informations, surtout si l'information à retenir lui a été présentée dans un contexte verbal et sonore. La **parole** lui semblera relativement aisée et elle ne négligera pas de fournir beaucoup de détails. En fait, cette surabondance de détails risquera de diluer l'intention initiale de son message.

Cette jeune fille se conformera bien à un **enseignement déductif** et cherchera authentiquement à exécuter chacune des consignes, à la condition qu'elles soient présentées une à une, dans une suite pré-déterminée. Elle imitera bien un modèle, à la condition de ne pas sauter d'étapes et à défaut de quoi, elle ne sera pas en mesure de poursuivre, sous prétexte de ne plus comprendre. Il faudra donc lui dicter toutes les opérations à exécuter, comme si elle n'arrivait pas à compenser pour les informations manquantes.

Cette jeune fille réussit habituellement à bien rendre une **lecture** oralisée: le code semble bien maîtrisé et les intonations bien rendues. Elle sera même en mesure de restituer un nombre important de détails. Pourtant, elle aura de la difficulté à dire dans ses propres mots l'essence, la synthèse de ce qui a été lu. L'information implicite ne sera pas reconnue et la compréhension globale du texte lui échappera. En **écriture**, elle aura généralement plus de facilité à mémoriser un texte qui fera ultérieurement l'objet d'une dictée. Pourtant, ce qui semblerait être compris en dictée ne l'est plus dans la rédaction.

Si cette jeune fille semble fonctionnelle dans le contexte verbal/sonore, elle l'est moins dans un contexte non-verbal/visuel. Si une activité n'est pas expliquée par des mots, elle aura de la difficulté à comprendre ce qu'on attend d'elle. Ceci sera d'autant plus évident dans un contexte

inductif où elle aura à apprendre par expérimentation, où elle devra tirer ses propres conclusions, où elle devra installer sa propre façon de faire. Il sera difficile pour elle de prévoir des conséquences, d'anticiper la suite dans une lecture, de visualiser un produit fini en l'absence d'une image ou d'une illustration.

On retrouve donc ici le profil exactement inverse du précédent. Si l'écart entre le potentiel et le rendement n'est pas aussi évident, c'est que les tâches qui mettraient autrement cet écart en évidence ne sont généralement pas ou peu sollicitées par l'école. Ce n'est vraiment que lorsqu'on met en opposition les performances obtenues au verbal et celles obtenues au non-verbal que la difficulté devient apparente.

Profil III

L'enfant qui appartient au profil 3 est celui chez qui on retrouve les caractéristiques identifiées au Profil 1 ou à celles identifiées au Profil 2. Toutefois, s'ajoutent aux unes ou aux autres de ces caractéristiques, celles qu'on retrouve généralement chez l'enfant en trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, tel qu'on le décrit au DSM IV (Diagnostic and Statistical Manual) et tel que diagnostiqué par un pédopsychiatre, un psychiatre, un psychologue ou son associé(e) délégué(e). En plus de subir les effets d'une difficulté d'apprentissage, l'enfant a tendance à:

- avoir la bougeotte
- avoir de la difficulté à demeurer assis
- avoir de la difficulté à attendre son tour
- souffler ou donner les réponses avant que la question ne soit complétée
- avoir de la difficulté à respecter les directives
- avoir de la difficulté à maintenir l'attention
- changer d'activités sans les compléter
- avoir de la difficulté à jouer silencieusement
- parler excessivement
- interrompre les autres ou s'imposer dans une conversation
- ne pas écouter
- à perdre facilement ses choses
- s'engager dans des activités dangereuses sans égard au danger

Ces caractéristiques sont celles généralement relevées à partir des échelles d'observations de Barkley, Connors ou Achenbach.

6. Procédures de demande d'admission au programme des difficultés d'apprentissage.

Un conseil scolaire, sur recommandation d'un comité d'identification, de placement et de révision, peut proposer l'admission d'un ou d'une élève au programme des difficultés d'apprentissage du Centre Jules-Léger, pour l'année scolaire suivant le dépôt de la demande.

- au mois d'octobre de l'année en cours, la Direction des programmes du Centre Jules-Léger fait parvenir aux conseils scolaires, un formulaire intitulé **Avis**

d'intention de présenter un candidat ou une candidate au programme;

- un agent ou une agente désigné(e) par le conseil, signale les intentions du conseil en complétant le formulaire **Avis d'intention** et en retournant ce formulaire par la poste ou par télécopieur, avant ou le 15 novembre de l'année en cours. (On pourra tout de même acheminer des **Avis d'intention** au-delà du 15 novembre, mais très certainement pas au-delà du 1^{er} mars de l'année scolaire en cours. De plus, nous ne serons pas en mesure d'assurer que la demande sera traitée à temps pour satisfaire les attentes du Comité d'admission);
- la direction des programmes et présidence du comité d'admission au programme des difficultés d'apprentissage accuse réception des **Avis d'intention** et amorce le processus d'admissibilité;
- entre le 15 novembre et le 1er mars de l'année scolaire en cours, un ou une consultant/e en services d'appoint du programme des difficultés d'apprentissage du Centre Jules-Léger, entre en communication avec l'école de l'élève proposé/e pour établir un rendez-vous et procéder à l'évaluation éducationnelle de l'enfant. L'école devra, au préalable, obtenir l'autorisation écrite du parent, pour permettre au consultant ou à la consultante en services d'appoint de procéder à l'évaluation et d'en partager les résultats au Comité d'admission du Centre Jules-Léger;
- entre le 15 novembre et le 1er mai de l'année en cours, le ou la consultante en services d'appoint procède, tel que dicté par la Politique/Programmes Note no. 89 du Ministère, à l'évaluation éducationnelle de l'enfant proposé/e à l'admission, rédige un rapport qui est acheminé exclusivement au Comité d'admission du programme des difficultés d'apprentissage du Centre Jules-Léger;
- **le 1er mars de l'année en cours**, l'agent ou l'agente désigné/e par le Conseil, achemine un dossier complet de demande d'admission au président ou à la présidente du Comité d'admission du programme des difficultés d'apprentissage du Centre Jules-Léger. Le dossier est complété selon les prescriptions indiquées au guide informatisé que l'on peut obtenir du Programme des difficultés d'apprentissage ou encore, à partir de notre site internet au www.centrejulesleger.com, section École d'application (**demande de services** et ensuite cliquez sur **dossier de demande d'admission**). Une demande sera traitable que si le dossier est complet;

Note : Le Programme des difficultés d'apprentissage du Centre Jules-Léger procède à l'admission des élèves **une fois** par année scolaire, soit en septembre.

7. Composante scolaire

L'école d'application du Programme des difficultés d'apprentissage est unique en son genre en ce sens qu'elle a des mandats différents de ceux que l'on attribue normalement aux autres écoles, tant élémentaires que secondaires.

Si un enfant y a été admis, c'est qu'on aura établi qu'il avait des capacités intellectuelles suffisantes pour apprendre ce qui est normalement présenté à l'école, mais qu'il n'arrive pas à apprendre à cause d'une condition de **difficultés d'apprentissage**. Cette condition aura pour effet de rendre plus difficile pour lui ou elle, l'apprentissage de la communication orale (écouter/parler) et de la communication écrite (lire/écrire).

Il ne faut donc pas s'attendre à retrouver au Centre Jules-Léger, une espèce d'école réduite en population pour le profit de reprendre plus lentement et avec plus d'attention les **matières** avec lesquelles l'enfant éprouve de la difficulté.

Notre mandat consiste plutôt à traiter chez l'enfant sa difficulté à apprendre, justement pour en faire un apprenant ou une apprenante plus efficace. Pour ce faire, nous nous inspirons des résultats de recherches récentes effectuées en psycho-sociolinguistique et en neurolinguistique. Ainsi, nous préconisons l'installation de processus métacognitifs susceptibles d'activer les apprentissages autrement difficiles pour nos élèves. Lorsque nos objectifs seront atteints, tant à l'école qu'à la résidence, l'enfant aura appris à apprendre et sera, subséquentement, plus disposé à comprendre ce qui lui sera enseigné à l'école au moment de sa réintégration, après **un séjour de un (1) an, ou davantage selon le cas, jusqu'à concurrence d'un maximum de deux ans** chez nous.

Pour réussir ce défi important, la population totale d'élèves admis à ce programme est limitée à quarante (40) élèves répartis en quatre groupes de huit enfants. Chaque jour, l'enfant profite de l'intervention rééducative de nos spécialistes qui ciblent des objectifs établis au préalable par un programme d'enseignement individualisé (PEI). La journée scolaire ne sera donc pas découpée en matières (comme elle le serait dans une école régulière), mais par regroupements d'habiletés en communication orale et écrite, les éléments de difficultés chez l'enfant. Cet enfant doit donc s'attendre à devoir améliorer ses compétences au savoir parler, au savoir écouter, à la lecture et à l'écriture, beaucoup plus que de devoir mémoriser des connaissances, en histoire ou en géographie par exemple.

Nos élèves du secondaire ne doivent pas s'attendre à retrouver chez nous une version réduite d'une école secondaire régulière où l'objectif principal consiste à accumuler le nombre réglementaire de crédits. S'ils se retrouvent chez nous, c'est que justement la poursuite de cet objectif les aura condamnés à l'échec. Pour eux, comme pour les plus jeunes, nous tâchons de leur inculquer des processus d'apprentissage plus efficaces de façon à les rendre plus fonctionnels au moment de réintégrer leur école régulière. Toutefois, ces mêmes élèves ont la possibilité de compléter chez nous des crédits, **possiblement mais pas nécessairement** équivalent au nombre qu'ils auraient autrement complété à l'école régulière, compte tenu de leurs difficultés.

a) Services en orthophonie

Le ou la spécialiste en orthophonie offre un service de dépistage, d'évaluation et de suivi clinique auprès des élèves du Programme des difficultés d'apprentissage qui présentent des troubles sévères de la parole ou du langage. Ce ou cette spécialiste offre également un accompagnement au personnel enseignant (parfois celui du programme résidentiel) qui oeuvre auprès de ces enfants.

b) Services en psychologie

Afin de mieux comprendre certaines composantes des difficultés de l'élève, soient-elles scolaires ou sociales-affectives, un ou une psychologue évalue les élèves, propose des interventions, assure un suivi en counselling auprès d'eux. Ce ou cette spécialiste offre également un accompagnement au personnel de la résidence autant que celui de l'école qui oeuvre auprès des enfants.

c) Services de consultation en services d'appoint

Deux consultant(e)s en services d'appoint procèdent à l'évaluation éducationnelle (orthopédagogique) des élèves pour qui les conseils scolaires font une demande d'admission au Programme. De plus, ces personnes accompagnent notre équipe scolaire dans l'élaboration des plans d'enseignement individualisé (PEI) en s'inspirant des résultats obtenus aux évaluations éducationnelles. Ainsi, elles jouent un rôle de formation en cours d'emploi auprès de nos enseignantes ou enseignants qui nous sont prêtés par les conseils scolaires.

d) Services d'éducateur/éducatrice scolaire

Le rôle de cette personne est d'accompagner l'élève en difficulté d'apprentissage dans son cheminement social/affectif et de développer chez lui des mécanismes de résolution de conflits inter personnels.

e) Services en travail social

Par une approche individuelle ou de groupe, la travailleuse sociale aidera l'élève à retrouver un équilibre suite à un événement dérangeant de sorte à ce qu'il ou elle reprenne un fonctionnement souhaitable pour lui ou elle. Ces approches supposent des interventions auprès de l'élève (avec son consentement), des autres élèves, de sa famille, des enseignants, des éducatrices/éducateurs du programme résidentiel et du personnel du Centre Jules-Léger

f) Activités connexes à l'école

- Conseil d'école
- Parlement des élèves
- Activité d'accueil (quilles)
- journal étudiant
- matin des auteurs

- atelier de communication (musique et arts)
- activités culturelles
- annuaire

8. Composante résidentielle

L'intervention en résidence est une composante intégrale du projet éducatif du Programme des difficultés d'apprentissage du Centre Jules-Léger. L'objectif de la vie résidentielle s'appuie sur l'importance de poursuivre l'intervention dans le cadre de la vie sociale de chaque enfant. Chaque éducateur et éducatrice est responsable d'un groupe et accentue le développement des habiletés en relations interpersonnelles. Par le biais des ateliers (vitrail, poterie, art dramatique, etc...) et des activités, les intervenants et intervenantes invitent les jeunes à choisir des projets. Ces outils d'interventions permettent de développer des stratégies de résolution de problèmes et d'entamer un processus de responsabilisation. Les avantages d'une vie de groupe leur permettent de développer leur propre identité, de reconnaître leurs qualités personnelles et de vivre des expériences valorisant leur estime de soi. La vie à la résidence veut assurer une cohérence dans notre intervention éducative et exploite les occasions de croissance dans toutes les dimensions de la personne. Pour ce faire, des objectifs et des moyens, qui sont rédigés dans un plan d'intervention, orientent le cheminement de l'enfant. Chaque enfant est accueilli dans toute son individualité avec ses forces et ses difficultés et accompagné dans un climat de respect et de confiance.

9. Composante recherche

Selon les projets entrepris, le personnel du Programme des difficultés d'apprentissage du Centre Jules-Léger collabore pleinement avec ceux et celles qui veulent faire avancer la science dans le domaine des difficultés de communication reliées à l'apprentissage. Dans un esprit de recherche animé par les chercheurs et les chercheuses des facultés d'éducation, des conseils scolaires, des réseaux de formations, des collèges communautaires, l'équipe du Centre, le personnel et les élèves participent aux projets élaborés en y contribuant par leurs expériences et leurs connaissances.

10. Composante formation

Enfin, dans le cadre de ses mandats et dans l'esprit d'une **formation en cours d'emploi**, le programme assure la prestation de sessions de formation auprès de l'équipe scolaire pour assurer la mise en œuvre des initiatives du Ministère en matière de curriculum et autres champs d'expertises.

De plus, le Centre Jules-Léger offre à l'ensemble des conseils scolaires et leur personnel enseignant, tout près de vingt (20) ateliers qui portent sur une variété de thématiques relatives aux difficultés d'apprentissage, notamment sur l'intervention rééducative, la lecture, l'écriture, la communication orale. (voir le menu d'ateliers de formation sur notre site internet au www.centrejulesleger.com .

Pour d'autres renseignements au sujet de l'école ou de la procédure d'admission, nous vous prions de communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :

| | | |
|-------------------|--|--|
| Gilles Laperrière | Directeur École d'application | 613-761-3403 gilles.laperrière@ontario.ca |
| Nicole Robin | Consultante en services d'appoint École d'application | 613-761-9418 nicole.robin@ontario.ca |
| Murielle Duclos | Consultante en services d'appoint École d'application | 613-761-3400 murielle.duclos@ontario.ca |
| André L. Duguay | Directeur des programmes / Président du comité d'admission Centre Jules-Léger | 613-761-1623 andré.duguay@ontario.ca |

Centre Jules-Léger

281, avenue Lanark
Ottawa ON K1Z 6R8
tél: 613.761.9300

www.centrejulesleger.com

